



**MAIRIE DE MONT**  
ARANCE-GOUZE-  
LENDRESSE  
(Communes fusionnées)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 mai 2014

Le trente mai deux mil quatorze à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

**Etaient présents** : Mmes BAZIARD, ETCHART, LOQUET, PALIS, PEAN et POLHER et ainsi que MM. CAMDESSUS, CLAVÉ, HILLOOU, LACOSTE-PEDELABORDE, LETARGUA, MARGNAC et SALEFRANQUE.

**Absents excusés** : Mme BERT et M. DUCOS-DUCQ.

**30-05-2014-14**

**Secrétaire de séance élue** : Mme LOQUET.

**OBJET : ELECTRIFICATION RURALE – Programme FACE (extension souterraine) 2013 – Approbation du projet de financement de la part communale – Affaire n°14EX034**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au SYNDICAT d'ENERGIE des Pyrénées-Atlantiques de procéder à l'étude des travaux d'alimentation BT pour le lotissement DABADIE à Mont.

Madame la Présidente du Syndicat d'Énergie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise COFELY INEO Tarbes (Groupement INEO-SOCAELEC).

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale "FACE AB (Extension souterraine) 2013". Il propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

**DECIDE** de procéder aux travaux ci-dessus désignés et charge le Syndicat d'Énergie de l'exécution des travaux.

**APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux T.T.C.....	32 287.09 €
- actes notariés.....	900.00 €
- assistance à la maîtrise d'ouvrage maîtrise d'œuvre et imprévus.....	3 228.71 €
- frais de gestion du SDEPA.....	1 345.30 €
<b>TOTAL.....</b>	<b>37 761.10€</b>

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- Participation du F.A.C.E (Dépense subv. plafonnée à 17 000.00 € HT).....	13 600.00 €
- T.V.A. préfinancée par le SDEPA.....	5 797.31 €
- Participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libres.....	17 018.49 €
- Participation de la commune aux frais de gestion à financer sur fonds libres.....	1 345.30 €
<b>TOTAL.....</b>	<b>37 761.10€</b>

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la commune finance sa participation aux travaux sur fonds libres, le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes en fonction des travaux exécutés.

**ACCEPTTE** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.

**TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,  
Jacques CLAVÉ

